

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le 18/10/2016

Service du climat et de l'efficacité énergétique

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air

Sous-direction de l'efficacité énergétique et de la qualité de l'air

à

Bureau de la qualité de l'air

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'AASQA

Nos réf. : DGEC/SCEE/SD5/16-0719 5B JR

Affaire suivie par : Julien Rude
julien.rude@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 92 48

Objet : guide méthodologique pour le calcul des statistiques relatives à la qualité de l'air

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air s'appuie sur un référentiel technique issu de textes réglementaires, de normes ou de guides méthodologiques. Le LCSQA, en tant que coordinateur technique national, est chargé du maintien à jour de ce référentiel et de sa mise à disposition des AASQA via son portail Internet.

Dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de partager les retours d'expérience, des Commissions de Suivi et des Groupes de Travail ont été mis en place depuis plusieurs années. Ils associent de manière efficace les représentants de vos associations, les experts du LCSQA et, le cas échéant, le ministère.

Ces instances sont à l'origine de préconisations techniques qui, une fois validées par le Comité de Pilotage de la Surveillance (CPS), ont vocation à être mises en œuvre sur le territoire. Conformément aux souhaits du CPS, ces préconisations sont dorénavant formalisées par un courrier émanant du bureau de la qualité de l'air sous forme de résolutions ou de guides méthodologiques à appliquer avec, si nécessaire, un délai de mise en œuvre.

Vous trouverez en annexe de ce courrier un **guide méthodologique pour le calcul des statistiques relatives à la qualité de l'air**.

Ce guide a été validé par le CPS du 9 juin 2016.

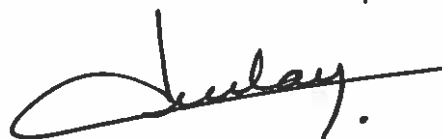
Le présent guide précise l'ensemble des règles qui doivent être appliquées pour passer des données de mesure acquises aux statistiques de qualité de l'air, contrôler le respect des objectifs de qualité associés et le cas échéant, comparer les statistiques avec les seuils réglementaires. Il s'accorde avec les dispositions et exigences en vigueur en Europe et s'applique à toutes les données issues du dispositif national de surveillance.

Les préconisations techniques de ce guide sont applicables au 1^{er} janvier 2017.

Je vous rappelle par ailleurs que l'ensemble des guides méthodologiques est disponible sur le site du LCSQA dans la rubrique « référentiel et assurance qualité ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre ces éléments à vos équipes techniques et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air



Edwige DUCLAY

